

Janvier
- Juin

20
22

n°28

CROS

DE

GÉORAND

**Bulletin
Municipal**



Le mot du Maire

**Chères Crouseillounes,
Chers Crouseillous.**

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

de 8h à 12h
Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi & Vendredi

de 14h à 17h
Lundi & Jeudi

INFOS PRATIQUES

Tél. 04 75 38 94 64
Fax 04 75 37 52 64

crosdegeorand-mairie@orange.fr
www.crosdegeorand.fr



Comme chaque début d'été c'est avec beaucoup de plaisir que nous publions ce bulletin municipal. Malgré des incertitudes concernant l'épidémie de Covid, la situation semble être plus facile, et nous apprenons tous « à vivre avec ». J'espère que nous pourrons passer un été sans contrainte.

Notre fête du 15 août aura lieu du 13 au 15 août, avec la participation des associations. Le thème retenu est celui que nous avons choisi l'an dernier à savoir « l'Irlande ». Après annulation l'an dernier, ce 15 août sera un moment de partage, de convivialité et de festivité important pour tous. Je souhaite pleine réussite à cette fête.

Nos travaux avancent bien :

- Les travaux de l'espace public de La Palisse sont terminés, permettant ainsi de trouver une place centrale avec vue directe sur le lac depuis le village, autour de l'ancienne Maison Gineys. Nous allons travailler maintenant à l'aménage-

ment de l'étage de cette maison afin d'y créer un gîte.

- Les travaux du commerce ont pris un peu de retard, la partie commerce devrait se terminer autour du 10 août, et le logement en septembre. Malgré une pression importante certaines entreprises n'ont pas mis les moyens suffisants pour atteindre les objectifs, et la crise mondiale créant une pénurie de matériaux n'a rien arrangé.
- Les travaux de voirie ont été réalisés avant l'été et ont permis d'améliorer les accès à plusieurs habitations. Ils s'élèvent cette année à environ 90 000 €.

Les dépenses de déneigement, pour l'hiver que nous venons de passer, sont d'environ 40 000 €. Le département de l'Ardèche subventionne à hauteur de 50%. La saison écoulée s'est bien passée avec notre matériel neuf, et l'intervention des prestataires extérieurs. A titre d'information, l'achat de matériel a permis une économie d'environ 12 000 € pour cet hiver.



Enfin, je veux revenir sur un sujet important en ce moment : la sélection des exploitants pour la gestion de notre commerce. Celle-ci s'est déroulée en 2 phases, et le choix final vient d'être fait. Un couple, Coralie et Sébastien BUZZI, avec leurs deux filles, ils débiteront l'activité le 2 septembre 2022. Comme prévu, ils proposeront les activités bar, restaurant, chambres, mais aussi épicerie, vente de gaz, dépôt de pain, journal local, point colis. Leurs compétences permettront aussi d'avoir un point tabac et la française des jeux. Je leur souhaite la bienvenue à Cros de Géorand et une pleine réussite dans leur activité. Je suis sûr qu'ils sauront vous accueillir dans un lieu convivial et généreux, afin de passer en famille, entre amis, entre voisins, de bons moments et apporter les services à la population qui manquaient tant. C'est un moment important pour la commune. Aussi la municipalité invite tous les habitants de la commune à se retrouver le **samedi 17 septembre à 19h** au nou-

veau commerce pour un apéritif de bienvenue et afin de faire connaissance avec Coralie et Sébastien.

Au printemps prochain, je vous proposerai de vous réunir à l'occasion de l'inauguration officielle de ce beau projet, et avant cela, je ne peux que vous inviter à fréquenter ce commerce. Sa réussite passe aussi par la fréquentation locale.

L'aboutissement de ce projet est le fruit d'un travail d'équipe important. Je voudrais féliciter et remercier l'ensemble des élus municipaux pour leur aide et le travail considérable sur ce dossier. Aussi je voudrais remercier l'ensemble des financeurs de tous ces dossiers (Etat, Région, Département, Communauté de Commune ...) sans lesquels ces projets ne pourraient pas voir le jour. Merci à tous.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été.

Sébastien PRADIER

ÉDITEUR

Mairie de Cros de Géorand

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Sébastien PRADIER

RÉDACTION

La commission Bulletin Municipal & Communication : Sébastien PRADIER, Cathy USALA, David TEYSSIER, Christine CHAUCHE

CRÉDIT PHOTOS

Alban PRADIER, Cathy USALA, Françoise MOULIN, Denis BREYSSE, Christine CHAUCHE, Jean-Marie TAULEIGNE, Marion FAYOLLE, Audrey BARBUT, Eric TEYSSIER.

PHOTO DE COUVERTURE

Audrey BARBUT, « le Cros »

CONCEPTION

Béregère GINOUX
berengereginoux@hotmail.fr

MISE EN PAGE

Cathy USALA, Christine CHAUCHE

IMPRESSION

Impression FOMBON
www.imprimerie-fombon.com



TIRAGE

Juillet 2022
300 exemplaires

Sommaire

- P.2 /** **ÉDITO**
Le mot du Maire.
- P.5 /** **VIE COMMUNALE**
Travaux sur la commune.
Communication du SIDOMSA.
Gendarmerie Nationale : la Brigade de contact Mobile.
- P.8 /** **ACTUALITÉS MUNICIPALES**
Comptes-rendus des conseils municipaux.
ADN, la fibre optique
- P.14 /** **ARRÊT SUR IMAGE**
L'actualité de la commune.
- P.18 /** **ASSOCIATIONS & FESTIVITÉS**
L'APPMA, La Truite Capricieuse.
L'ACCA, La Saint Hubert des Hautes Terres.
Les Crouseillous.
Agenda des prochains évènements.
- P.19 /** **PORTRAIT**
David TEYSSIER,
Conseiller municipal délégué.
- P.21 /** **HISTOIRE**
Trois francs, six sous ...
Le commerce autrefois
- P.27 /** **SAVEURS**
La recette d'Aléna Stechenko
La soupe à l'oseille & aux orties
- P.28 /** **FÊTE DU 15 AOÛT**
Fête de la Bière



Notre commune est desservie par le service :
Transport à la Demande pour les Personnes à Mobilité Réduite - TAD REGION 07 PMR -
Coût d'un trajet : 3 euros
Ce service a pour objectif de faciliter les sorties loisirs, tel que faire les magasins, aller au cinéma...
Les usagers doivent préalablement s'inscrire auprès de la centrale de réservation au 09 70 82 15 60 ou compléter le formulaire d'inscription sur le site internet www.auvergnerhonealpes.fr (pages transport en Ardèche).

TAD RÉGION 07 PMR TRANSPORT À LA DEMANDE



pour les personnes à mobilité réduite
sur le territoire de la **Montagne d'Ardèche**

LE SERVICE

Ce service de transport public des personnes à mobilité réduite est organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le service s'effectue à la demande > La distance réalisée doit être supérieure à 1km au sein du territoire de la montagne d'Ardèche ou sur les communes desservies hors secteur (voir carte)

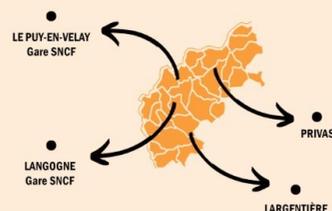
> **Horaires** : du mardi au vendredi de 9h à 18h (hors jours fériés)

BÉNÉFICIAIRES

- Les titulaires d'une carte mobilité réduite
- Les allocataires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- Les allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP)

COÛT

Coût du trajet : 3€
Possibilité d'acheter des carnets de 10 trajets à 18€
Titre valable uniquement sur le réseau TAD Région 07



INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

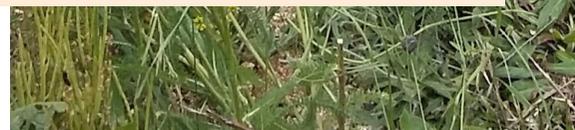
09 70 82 15 60

auvergnerhonealpes.fr

Ce service est proposé et assuré en Ardèche par



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Les travaux sur la Commune ...



▶ Après l'hiver, préparation pour l'entretien des routes communales.



Réparation d'une fuite d'eau sur la conduite principale de La Palisse.



Débroussaillage de la station d'épuration. ▲



Depuis quelques semaines RTE (Réseau de Transport d'Electricité) procède au renforcement de la ligne Haute Tension (225 000 Volts), Montpezat (Ardèche) - Montgros (Lozère) avec les sociétés Eiffage et Bouygues. Cette ligne traverse notre commune et ces travaux nécessitent l'aménagement des chemins d'accès et du terrassement au niveau des pylônes de Cornadouire (renforcement support) et des Eygades (remplacement du pylône). D'autres travaux vont avoir lieu quartier des Combes (remplacements de deux pylônes bois).

▲ Aux Eygades : préparation à l'accès au pylône pour son remplacement.



Cornadouire, accès au pylône.



▲ La Palisse : déplacement du coffret électrique par Enedis & Cegelec.

6 / Janvier-Juin 2022

Sur les routes départementales : réfection, réparation ou création de parapets.



COMMUNICATION SIDOMSA

La Communauté de Communes et le SIDOMSA, en charge de la collecte et du tri des ordures ménagères sur la commune, annoncent un changement des consignes de tri à appliquer à compter du 1er juillet 2022. Chaque foyer va recevoir un courrier expliquant ce changement de consigne de tri.

NOUVEAUTÉ
Le tri se simplifie, tous les emballages se trient !

Plus d'infos sur www.sidomsa.net

CITEO sidomsa

LA GENDARMERIE NATIONALE

Fondée en 1791, la Gendarmerie Nationale est une force militaire se chargeant d'assurer la sécurité de la population française. Elle est également chargée de maintenir l'ordre dans le pays et de faire respecter les lois et les différents règlements. A la différence de la Police qui travaille principalement en ville, dans les zones urbaines, la Gendarmerie Nationale exerce plutôt ses missions dans les zones péri-urbaines et rurales.



Assurer la sécurité et l'ordre suppose plusieurs missions :

- La Gendarmerie Nationale assure d'abord des missions de police judiciaire (constatations des infractions, contraventions, interpellation des auteurs d'infraction à la loi, enquêtes judiciaire, etc.) ;
- Elle a également des missions de police administrative comme veiller à la sécurité publique et au maintien de l'ordre, mais aussi en contrôlant la circulation routière et en apportant assistance et secours ;
- Enfin, elle assure aussi des missions militaires et de défense (renseignement, protection, gestion des réserves, etc.).

LA BRIGADE DE CONTACT MOBILE

Le samedi 28 mai dernier, vous avez pu remarquer la présence d'un camping-car aux couleurs de la gendarmerie nationale sur la place de Cros-de-Géorand durant toute la matinée.

Ce nouveau service est assuré par la Brigade de gendarmerie de Lanarce. Ce véhicule est équipé pour permettre de réaliser les mêmes démarches qu'à notre Brigade de rattachement (Lanarce). Vous pouvez venir pour la rédaction des procurations au moment des élections, pour un dépôt de plainte, un signalement de fait ou tout simplement une prise de renseignements.

Jouer la proximité, se rapprocher des habitants, tel est le défi de cette navette que vous retrouverez régulièrement de 9h à 11h :

- Mardi au Béage devant la Mairie
- Mercredi à Coucouron devant la Mairie (puis, lorsque le marché sera conséquent vers le terrain de tennis)

Et bien sûr, l'équipe se tient à votre disposition à tout moment :

Coordonnées postales Le village - 07660 Lanarce

Téléphone 04 66 69 46 01

E-mail <https://www.contacterlagendarmerie.fr>

Site internet www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



Les réunions du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

TRANSFERT DES EMPRUNTS DU SIVOM

La dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple SIVOM haute vallée de la Loire qui avait pour compétence « l'adduction en eau potable » est effective.

Conformément à l'accord de dissolution, la commune de Cros de Géorand reprend à partir du 1^{er} janvier 2022 la compétence eau et assainissement ainsi que les emprunts contractés.

Après lecture de la délibération par M. le Maire, le conseil municipal décide d'accepter le transfert par le SIVOM des emprunts contractés auprès des banques.

Le conseil municipal approuve le tableau du capital par prêt restant dû et charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du SIVOM de la haute vallée de la Loire et des organismes financiers.

Les échéances d'emprunts étaient remboursées au SIVOM, et de ce fait, le transfert n'aura aucune incidence budgétaire pour les prochains exercices comptables de la commune.

La commune de Cros de Géorand est concernée par un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne:

Prêt N° A19130D6 : capital restant dû de 35835€ au taux de 3.95%

La commune de Cros de Géorand est concernée par quatre emprunts auprès du Crédit Agricole :

Prêt N° 041005 : capital restant dû de 2 459 € au taux de 4.35%

Prêt N° 153991 : capital restant dû de 240 € au taux de 5.23%

Prêt N° 443164 : capital restant dû de 1 772 € au taux de 3.22%

Prêt N° 732806 : capital restant dû de 20 716 € au taux de 4.30%

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2022

TARIFS 2022 : LOGEMENTS COMMUNAUX, TERRAINS AGRICOLES, TAXE DE PÂTURAGES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location des logements, des terrains agricoles et des taxes de pâturages, pour 2022.

2 logements communaux sont loués à l'année.

- Le logement proche de l'église loué à Mme LAURENT Marie-Thérèse pour 125 €/mois
- Le logement de la cure loué à M. MISTRETTA Adrien pour 200 €/mois
- 35 € l'hectare, majoré d'un coefficient de 1.5 pour les exploitations agricoles dont le siège de l'exploitation n'est pas situé sur la commune.

Concernant les terrains agricoles, deux tarifs sont en place :

- 35 € l'hectare pour les exploitations agricoles dont le siège de l'exploitation est sur la commune

Ces tarifs impactent la taxe de pâturage, les baux ruraux et les conventions pluriannuelles à l'hectare.



TARIF DES GÎTES POUR 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2022 comme suit :

GÎTES DU 1^{ER} ETAGE

Haute saison :	
juillet Août la semaine	280 €
Moyenne saison :	
petites vacances la semaine	280 €
Basse saison :	
hors vacances la semaine	280 €
Week-end 2 nuits	125 €
Week-end 3 nuits	170 €
Nuitée (hors week-end ou pour jours supplémentaires)	45 €

Ces tarifs comprennent la consommation de gaz et de chauffage.

Le conseil municipal décide de mettre en place une caution pour les gîtes, en cas de casse de matériel ou de dégradation, et une caution pour ménage non fait, fixées à :

Caution gîte	150 €
Caution ménage	50 €

CONCESSION DE SERVICE DU MULTI-COMMERCE COMMUNAL

M. le Maire présente au conseil municipal les documents rédigés par le Cabinet d'avocats CHAMPAUZAC concernant la concession de service du multi-commerce communal de Cros de Géorand, le dossier de plan et l'étude réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'ensemble de ces documents constituent le dossier que les candidats pourront retirer en mairie dans le cadre de l'appel d'offres.

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces documents et autorise M. le Maire à lancer une consultation pour la concession de services du multi-commerce communal de Cros de Géorand.

TRAVAUX DU MULTI-COMMERCE : Avenant Lots 2 & 4

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux

de réhabilitation du bâtiment destiné à accueillir le multi-commerce, le lot 2 attribué à l'entreprise MEJEAN et le lot 4 attribué à l'entreprise BROUCHIER doivent faire l'objet d'un avenant suite aux modifications des prestations.

Vu le code des marchés publics et les marchés conclus avec les entreprises pour les lots considérés, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les avenants suivants, et d'autoriser M. le Maire à signer les documents.

AVENANT N° 1 : lot 2 - Démolition - Maçonnerie - Gros oeuvre - Ent MEJEAN Franck

Marché initial	235 890.10 € HT
Plus-value	9 706.00 € HT
Moins-value	2 117.64 € HT
Nouveau montant du marché :	243 478.46 € HT

AVENANT N° 1 : Lot 4 - Etanchéité - Ent BROUCHIER Etanchéité

Marché initial	26 406.96 € HT
Plus-value	2 170.00 € HT
Nouveau montant du marché :	28 576.96 € HT



ACTUALITÉ MUNICIPALE

PROJET DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU A LA PALISSE- DETR

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement du réseau d'eau potable au village de La Palisse, commune de Cros de Géorand. Ces travaux concernent la partie de réseau d'eau située entre le réservoir et l'entrée du village. Cette portion de réseau est très ancienne et nécessite absolument d'être renouvelée, notamment pour améliorer la qualité de l'eau.

Ce projet peut bénéficier d'un financement de l'Etat par la DETR.

Le montant des travaux est estimé à 115 000.00 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide le projet et autorise M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat DETR au taux de 40%, soit 46 000.00 €

et d'engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention du financement et au bon déroulement du dossier.

CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC L'ENTREPRISE CHABANIS

M. le Maire informe le conseil municipal que la convention passée avec l'entreprise CHABANIS est arrivée à échéance.

Il présente au conseil municipal le projet de convention avec l'entreprise CHABANIS pour effectuer le déneigement sur une partie de la Commune de Cros de Géorand.

Cette convention est établie pour une durée de un an.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité les termes de cette convention et autorise M. le Maire à signer le document.

REGULARISATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DES COMBES

M. le Maire présente au conseil municipal le document d'arpentage établi par le cabinet de géomètres GEO SIAPP concernant la régularisation de l'emprise du "chemin des Combes" parcelle AV 318 qui se trouve sous le barrage de La Palisse. Les consorts CEYSSON propriétaires de la parcelle concernée sont favorable à cette cession, il est entendu que la cession interviendra au tarif de l'euro symbolique, non recouvrable, afin de régulariser cette situation par un acte notarié.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les documents pour la régularisation de l'emprise du chemin des Combes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021

Pour la section de fonctionnement
Dépenses : 370 482 €
Recettes : 621 862 €
Excédent : 251 379 €

Pour la section investissements
Dépenses : 419 782 €
Recettes : 445 957 €
Excédent : 26 175 €

Les comptes présentés pour l'exercice 2021 sont validés par le conseil municipal.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 251 379 € est reporté de la façon suivante :

158 647 € reporté en investissement.
92 732 € reporté en fonctionnement sur 2022

BUDGET DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

Pour la section de fonctionnement
Dépenses : 22 206 €
Recettes : 33 664 €
Excédent : 11 458 €

Pour la section investissements
Dépenses : 33 320 €
Recettes : 24 030 €
Déficit : 9 290 €

Les comptes présentés pour l'exercice 2021 sont validés par le conseil municipal.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 11 458 € est reporté de la façon suivante :

9 290 € reporté en investissement sur 2021
2 198 € reporté en fonctionnement sur 2022





CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2022 décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition présentés des taxes directes locales, soit :

- taxe foncière bâti _____ 25.77 %
- taxe foncière non bâti _____ 49.77 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Le conseil municipal valide les subventions de fonctionnement allouées aux associations selon le montant ci-dessous :

- 950 € au Comité des Jeunes de Cros de Géorand
- 865 € au Club de Géorand
- 275 € à l'Association de chasse de Cros de Géorand
- 275 € à l'Association de pêche La Truite Capricieuse
- 300 € à l'Association la Bouquinerie Crouseilloune
- 95 € à l'Amicale des sapeurs pompiers de Le Béage
- 95 € à l'Amicale des sapeurs pom-

piers de St Cirgues

- 75 € à la FNACA St Cirgues
- 75 € à la FNACA Burzet
- 100 € à La Boule du plateau de Coucouron
- 140 € à l'Ass Club football Coucouron

Total _____ 3 245 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES POUR 2022

Le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire d'allouer la somme de 150 € par élève pour les enfants de la commune qui fréquentent les classes de primaire et collège. La subvention est versée aux associations pour l'année scolaire 2021/2022.

- 300 € à l'Association Collège de St Cirgues
- 450 € à l'APE Ecole publique de St Cirgues
- 150 € à l'Association Ecole publique Le Béage

Total _____ 900 €

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur proposition de M. le Maire le conseil municipal valide des subventions exceptionnelles aux associations qui n'ont pas pu organiser leurs manifestations habituelles en 2021, en raison de la crise Covid.

Trois associations de la commune sont dans cette situation et observent, un manque à gagner.

- 950 € au Comité des Jeunes de Cros de Géorand
- 300 € à la Bouquinerie Crouseilloune
- 275 € à l'ACCA de Cros de Géorand

EAU & ASSAINISSEMENT 2022

Conformément aux engagements pris en début de mandat, le conseil municipal sur proposition de M. le Maire valide les tarifs sans augmentations pour 2022.

EAU :

- 67 € : Abonnement annuel
- 0.90 €/m³ : Coût de l'eau au m³
- 0.23 €/m³ : Redevance pollution domestique

ACTUALITÉ MUNICIPALE

ASSAINISSEMENT :

67 € : Abonnement annuel

0.90 €/m³ : Coût de traitement au m³

0.16 €/m³ : Redevance modernisation des réseaux

DECISION DE VENTE DE BOIS

M. le Maire fait part au conseil municipal du courrier de M. MOUNIER, de l'Office National des Forêts, par laquelle il propose la mise en vente sur pied avec mise en concurrence de la coupe dans la parcelle N° 17 de la forêt communale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'approuver cette mise à la vente.

TRAVAUX ONF EN FORÊT COMMUNALE

M. le Maire présente au conseil mu-

nicipal le programme de travaux élaboré par l'ONF qui concerne la forêt communale soumise au régime forestier.

Le conseil municipal valide le montant des devis qui concernent des travaux de débroussaillage sur les périmètres de ces parcelles.

Périmètre parcelle 3.u : 1 730 € HT

Périmètre parcelle 2.a : 3 500 € HT

Coût TOTAL : 5 230 € HT

VALIDATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2022

Le budget de la commune, pour l'année 2022, s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 1 344 765 €.

Le budget présenté est adopté à l'unanimité.

VALIDATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR LE MULTI-COMMERCE

Sur présentation de M. le Maire, le conseil municipal valide le budget primitif concernant le projet pour le multi-commerce qui s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 962 721 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU & ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal valide l'adoption d'un budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 219 573 €.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2022

LOCATION DE PARCELLES COMMUNALES A USAGE AGRICOLE

M. le Maire présente au conseil municipal les travaux de la commission communale agricole concernant l'occupation constatée de terrains communaux à usage agricole.

Il rappelle au conseil municipal les principes précédemment adoptés lors des locations de terrains agricoles :

- signature d'un bail avec les exploitants agricoles dont le siège de l'exploitation est situé sur la commune
- signature d'une convention pluri annuelle de pâturages pour les exploitants agricoles dont le siège de l'exploitation est situé hors commune
- taxe de pâturages pour les agriculteurs ne souhaitant pas s'engager sur un bail ou une convention.

Après l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide des locations de terrains agricoles communaux à compter du 01 janvier 2022

BAIL

- 3 ha94a82ca à M. ARCIS Jean-Paul, le Merle, Cros de Géorand
- 6ha23a64ca au GAEC de Rognon, Cros de Géorand
- 0ha07a65 ca à M. BREYSSE Jean-Paul, Le Moulin d'Haond, Cros de Géorand
- 9ha24a28ca au GAEC de l'Alliance, Malbastit, Cros de Géorand

CONVENTION PLURI ANNUELLE DE PÂTURAGES

- 11ha50a au GAEC des Plaines, Sainte Eulalie
- 3ha29a79ca à M. IMBERT Vincent, Montpezat Sous Bauzon
- 0ha98a08ca à M. BOURDELY Sébastien, Usclades & Rieutord
- 0ha61a49ca au GAEC d'Esperveyres, Saint Cirques en Montagne

- 3ha99a53 à M. ARCIS Hippolyte, Sainte Eulalie
- 6 ha 08 a 60 ca à M. PHILIPPOT Kevin, Le Béage
- 17 ha 52 a 38 ca à Mme DUMAS Katia, Privas

TAXE DE PÂTURAGES

- 6ha18a90ca à M. FALCON Robert, Rognon, Cros de Géorand
- 9ha74a17ca à M. GARDES Mireille, Meunier, Cros de Géorand
- 10ha06a51ca à M. LAVASTRE Roland, Sébeyroux, Cros de Géorand
- 1ha16a87ca à M. MICHEL Didier, Les Randes, Cros de Géorand
- 1ha10a55ca à M. TALAGRAND Jacques, Saint Alban Auriol
- 5ha à M. MEYRUEIX Gérard, Sa-lyndres
- 0ha63a90ca à M. MOTTET Patrick, Saint Mamans
- 1ha à Mme DUNY Nadine, Mazan l'Abbaye



La Fibre Optique :

La communauté de communes a lancé le déploiement de la fibre optique sur le territoire depuis la fin de l'année dernière, par l'intermédiaire du syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique). Sur notre commune les premières démarches vont avoir lieu. Elles concerneront les conventions d'autorisation de passages des câbles. En effet le syndicat ADN pour réaliser le déploiement des câbles de fibres, essentiellement sur des supports existants (poteaux Orange ou EDF) doit recevoir l'autorisation des propriétaires. Certains propriétaires devraient recevoir prochainement les propositions de conventions du syndicat ADN.

Il est important de les analyser avec attention, et dans la mesure du possible d'y donner une suite favorable. En effet une fois les autorisations reçues, le déploiement pourra se faire, et l'accès à la fibre devrait intervenir d'ici 18 à 24 mois.

Même si ce délai peut paraître long, au vu de l'importance de ce chantier, cela permettra de résoudre le problème des zones blanches, et d'augmenter le débit de chacun des habitants.

L'actualité de la commune



19 Mars 2022

Commémoration du 19 mars 1962

Après avoir déposé une gerbe devant le Monument aux Morts de Cros de Géorand, M. Joseph CHASTAGNIER, président de la FNACA a évoqué ce jour de « CESSER LE FEU » qui mis fin à la guerre en Algérie.

En l'absence de Sébastien PRADIER, Maire, M. Jean-Marie TAULEIGNE, 1^{er} adjoint, a ensuite fait lecture du discours de Mme DARRIEUSSECQ, ministre déléguée, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Comme le prévoit la loi, en l'absence du Maire, le 1^{er} adjoint, peut suppléer.



28 Janvier 2022

La Brigade Mobile

Le ministre de l'intérieur Gérald DARMANIN, accompagné par Olivier DUSSOPT, ministre ardéchois des Comptes publics, inaugurent la Brigade Mobile de gendarmerie.

Ce véhicule sérigraphié et équipé, permet à la brigade de Lanarce d'assurer un service administratif de proximité aux habitants du plateau ardéchois. Une première en Ardèche !

Notre commune était représentée par Sébastien PRADIER, Maire, qui a pu échanger avec les deux ministres.



8 Avril 2022

Le développement touristique

Des étudiants de l'université d'Angers en master de géographie, aménagement, environnement, développement, sont venus à la rencontre des élus de Cros de Géorand dans le cadre d'un projet porté par la communauté de communes et financé par la Région.

Objectif : corréliser et dynamiser le tourisme pour les quatre lacs de notre montagne : Plan d'eau de Coucouron, Lac d'Issarlès, lac de Saint Martial et lac de La Palisse.

10 & 24 Avril 2022

Elections présidentielles

Résultats du 2^{ème} tour
 inscrits 185 - votants 140 - blancs 21 - nuls 6
 Exprimés 113 avec :
 63 voix pour Marine LE PEN
 50 voix pour Emmanuel MACRON



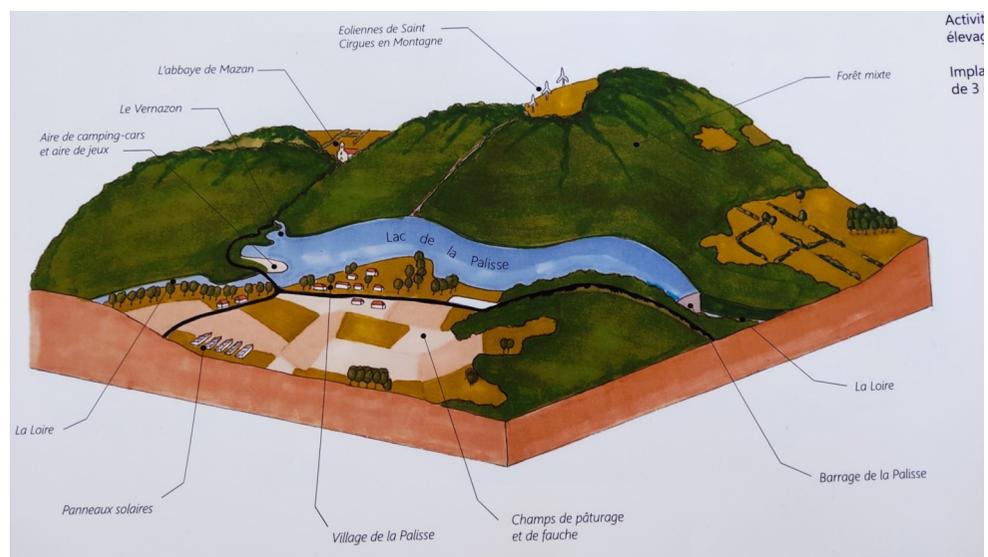
28 Avril 2022

Sandrine GENEST, 1^{ère} Vice Présidente du Département de l'Ardèche, accompagnée de Christian FEROUSSIER, 2^{ème} Vice Président, étaient en visite sur le territoire de la communauté de commune Montagne d'Ardèche. Ils ont visité, accompagné de Jacques GENEST, Président de la communauté de commune, le chantier du multi-commerce de Cros de Géorand que le Département a soutenu avec une aide de 150 000 €. Puis ils se sont rendu au bord du lac de La Palisse pour se positionner favorablement sur le soutien aux divers projets qui pourraient voir le jour autour des lacs.



3 Mai 2022

Les étudiants d'Angers, à Coucouron, réalisent un compte-rendu de leur étude devant les élus des 4 communes des lacs, faisant des propositions d'aménagements, de solutions et de piste de réflexion pour dynamiser le développement et l'attrait touristique autour des 4 lacs de la Montagne Ardéchoise.



Activité
 élevage
 Implants
 de 3

ARRÊT SUR IMAGE



3 Mai 2022

M. Fabrice BRUN député de l'Ardèche prends connaissance des projets du village de Cros de Géorand et prends note des préoccupations des élus. Comme à son habitude, notre député vient à la rencontre des élus, une fois par an. Une occasion pour lui de visiter le chantier du futur multi-commerce pour lequel il s'est fortement investi avec les autres conseillers régionaux, pour obtenir un accompagnement de la Région de 300 000 €.



8 Mai 2022

Commémoration du 8 Mai 1945 à St Cirques en Montagne

Karine ACCASSAT, maire de Saint Cirques en Montagne, avait invité pour cette cérémonie les élus du Cros de Géorand, Mazan l'Abbaye, Usclades et Rieutord. Sébastien PRADIER et Christine CHAUCHE étaient présent pour notre commune.





4 & 5 Juin 2022

Fête du Fin Gras du Mézenc

Depuis 1997, tous les premiers week-ends de juin, la Fête du Fin Gras du Mézenc marque la fin de la saison pour ce produit de très haute qualité et célèbre à la fois : l'excellence de la viande AOP du Mézenc, les richesses de son terroir et le savoir-faire des Hommes d'en Haut. Pour faire connaître tour à tour un nouveau village du terroir et ses habitants, la fête est nomade changeant de village, une année en Ardèche, la suivante en Haute-Loire. Cette année elle a eu lieu à St Front (43).

A l'invitation de l'association « Fin Gras du Mézenc » et du Maire de St Front, Sébastien PRADIER, Maire, était présent toute la journée à cette fête, permettant d'affirmer le soutien sans faille des élus communaux de Cros de Géorand pour les agriculteurs de leur commune et plus généralement pour l'Agriculture de la Montagne d'Ardèche.

Sébastien PRADIER en compagnie de : Philippe DELABRE (*Maire de St Front, en bas à gauche*), Franck MEJEAN (*Maire de Ste Eulalie*), Mathieu SALEL (*Vice Président du Département de l'Ardèche à l'Agriculture*) et Laurent WAUQUIEZ (*Président du conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes*).



12 & 19 Juin 2022

Elections législatives

Résultat du 2^{ème} tour :
inscrits 185 - votants 120 - blancs 3 - nul 1
Exprimés 116 avec :
85 voix pour Fabrice BRUN
31 voix pour Florence PALLOT



9 Juillet 2022

Les pompiers du Béage

Les pompiers de la caserne du Béage étaient présents autour du chef de centre, Nicolas COQUART pour réaliser la photo qui agrémentera leur calendrier 2023. Une façon de plus de mettre à l'honneur notre village. Notons la présence d'une crouseillonne parmi eux, à savoir Manon LAURENT, félicitations à elle pour cet engagement.

ASSOCIATIONS & INFOS PRATIQUES

La Truite Capricieuse

Le samedi 16 avril 2022, le traditionnel casse-croûte campagnard offert par l'APPMA « la Truite Capricieuse » a réuni de nombreuses personnes : amis, pêcheurs, familles et voisins. À cette occasion, 150 kg de truites Farrios ont été déversées le vendredi 15 avril 2022.

La Truite Capricieuse organise sur l'année 5 déversements de truites :

- La veille de l'ouverture
- Le vendredi 15 avril 2022
- Le vendredi 25 mai 2022
- Le vendredi 17 juin 2022
- Le vendredi 13 juillet 2022

Pour chaque déversement, c'est 150 Kg de truites Farrios et Saumons de

fontaine qui sont lâchés dans les plans d'eaux fédéraux de La Palisse et du Gage par l'AAPPMA.

L'association vous invite à consulter son site officiel pour connaître les informations et les dates des manifestations qui sont régulièrement mises à jour sur :

<https://www.latruitecapricieuse.com/>

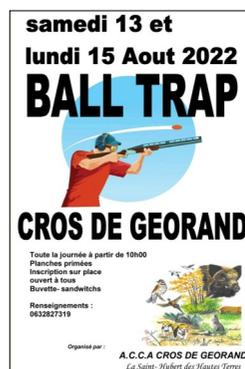


La Saint Hubert des Hautes Terres

L'ensemble des chasseurs de l'association communale de chasse agréée ACCA s'est réuni lors de 2 journées de débroussaillage le 15 mai 2022 et le 18 juin 2022. Ces journées permettent de réaliser l'entretien des chemins et des postes.

L'assemblée générale de l'ACCA a eu lieu le 18 juin.

Le traditionnel BALL-TRAP sera organisé sur deux jours, le samedi 13 août et le dimanche 15 août 2022.



Association Les Crouseillous

Les Crouseillous se retrouvent plusieurs fois par an :



- à Alleyras (43) pour une magnifique randonnée surplombant les gorges de l'Allier, suivie d'un copieux repas !

- en Beaujolais pour le week-end de Pentecôte, 3 jours de visites, toujours dans la joie et la bonne humeur !

18 / Janvier-Juin 2022

CALENDRIER DES ASSOCIATIONS

Samedi 23 juillet 2022

- **Concours de pétanque en doublette** l'après-midi à partir de 14h00.
- **Bal en soirée** organisé par le Comité des Jeunes.

Samedi 13 août 2022

- **Ball-trap** à partir de 10h.

Dimanche 14 août 2022

- **Concours de pétanque en tête à tête** le matin à partir de 9h00.
- **Barbecue** à partir de 12h00.
- **Concours de pétanque en tripléte** l'après-midi à partir de 14h00.
- **Repas Paëlla en soirée** sur réservation au : 07 61 90 79 18.

Lundi 15 août 2022

- « **Fête de la Bière** », de 11h à 18h (programme en 4^{ème} de couverture)
- **Ball-trap** à partir de 10h.

Et tout l'été :

Lac de la Palisse aménagé pour la détente au bord de l'eau.

Emprunts de livres, de revues et expo photos à la bibliothèque le samedi matin de 10h30 à 11h30 (adhésion 5 €).

Concours photo saison 2022/2023 ouvert à tous. Le thème : « la faune du plateau ardéchois », 5 photos au format JPG sur photoducros@orange.fr à envoyer avant le 15 septembre. Règlement du concours 2022 sur : <https://www.crosdegeorand.fr/concours/>

Le rôle du conseiller municipal délégué

Mais qui es-tu David ?

➤ Je suis né à Aubenas le 1^{er} décembre 1975, marié en 2001 avec Magalie, j'ai deux enfants de 17 et 14 ans.

Attaché à l'Ardèche et à la ruralité, je vis à Ucel et travaille depuis 1997 dans une entreprise familiale basée à St Michel de Boulogne, CEFEM, spécialisée dans la conversion d'énergie, j'y occupe le poste de Directeur industriel.

Qu'est-ce qui t'attache à la commune du Cros ?

➤ La commune de Cros de Géorand a une place très importante dans mon équilibre de vie. C'est un lieu de ressource, j'y partage des moments importants avec ma famille et mes amis.

Depuis le plus jeune âge j'y viens régulièrement. Tout d'abord au village du Cros, puis, à La Palisse ou nous avons fait le choix avec Magalie d'y faire construire notre maison en 1999.

Je suis très attaché à ce lieu authentique, préservé, proche de la nature, mais surtout par son identité et celle

de ses habitants, de son histoire et de son passé.

Quels ont été tes engagements ?

➤ Au Cros, très tôt j'ai pu m'engager dans la vie associative en intégrant un comité des jeunes dynamique. J'ai eu le plaisir d'en devenir le président. Plus tard, j'ai rejoint le bureau de l'ACCA en tant que secrétaire. Actuellement, je suis engagé pour un 2^{ème} mandat dans le conseil municipal.

Passionné de sport et plus particulièrement de football je suis investi dans le club de Foot ASSAF à Aubenas, j'accompagne les jeunes en tant que dirigeant.

Quelles connaissances as-tu de la commune du Cros-de-Géorand ?

➤ Son territoire, son histoire et ses habitants.

La pratique du sport, la pêche, la chasse, les promenades m'ont permis de découvrir l'ensemble du territoire de la commune, son village, ses hameaux et ses habitants.

Mon entourage et ma curiosité m'ont permis de faire des ren-

contres formidables, des personnes accueillantes, des jeunes et des anciens toujours prêts à échanger quelques mots, quelques histoires du passé et du présent ...

Au Cros tout le monde se connaît ou presque, c'est comme une grande famille !

Qu'est-ce qui t'a motivé pour rejoindre la liste conduite par Sébastien PRADIER ?

➤ En 2014, j'ai rejoint l'équipe du conseil municipal menée sous le mandat de Françoise LAURENT avec Sébastien comme 1^{er} adjoint. Françoise et Sébastien ont su insuffler une véritable dynamique de projet pour notre commune. C'est dans la continuité du travail engagé tout naturellement que j'ai accepté de poursuivre un deuxième mandat avec Sébastien. Il possède toutes les qualités requises pour rassembler, mener à bien les projets et défendre les intérêts des administrés et ceux de la commune. Tous les membres du conseil municipal sont très impliqués dans leur mission et chacun contribue à offrir des débats constructifs et de qualité.

PROTRAIT

Comment envisages-tu ton rôle d'élu dans les 6 ans à venir ?

➤ Notre société connaît et va connaître des changements importants au niveau climatique, politique et sociétal avec de fortes pressions financières.

Nous devons préparer au mieux notre avenir, avec nos moyens, à notre niveau.

En tant qu'élu, je participerai aux débats et aux prises de décisions avec l'équipe municipale pour défendre les intérêts des administrés actuels et ceux des générations à venir avec un souci d'efficacité dans nos décisions et nos investissements.

Quelles ont été tes premières missions lors de ta prise de fonction ?

➤ Conseiller municipal délégué, j'ai à cœur de faire du lien avec les différents acteurs du village afin de maintenir la dynamique associative. Le maintien de la fête du 15 Août au Cros reste un point incontournable. Cette année nous espérons vous retrouver nombreux à la fête organisée sur le thème « fête de la bière ». Avec l'équipe municipale je participe également à l'élaboration du bulletin municipal afin de communiquer au mieux nos actions. Nous attachons beaucoup d'importance à ce bulletin car il permet réellement de tisser un lien avec ceux qui le reçoivent.

Qu'est-ce qu'il te semble important de maintenir à Cros-de-Géorand et quel projet te tient particulièrement à cœur ?

➤ La bonne entente des habitants reste pour moi une priorité. Les anciens nous ont transmis des valeurs, un savoir vivre que nous devons conserver. Cela passe par l'entraide, la solidarité et l'engagement avec nos aînés, notre famille et nos voisins.

Les manifestations, les repas inter-générationnels, le marché du samedi matin, sont des moments importants à conserver pour favoriser les échanges et les rencontres.

Nos associations ont besoin d'être accompagnées, encouragées et pourquoi pas leur proposer un nouveau souffle avec la création d'une association plus large, fédératrice, intergénérationnelle ...

L'appel est lancé !

Le projet restaurant multi-commerce en cours et le projet Eolien sont d'importance car ils s'inscrivent dans une dynamique d'avenir. La priorité est de faire du projet restaurant multi-commerce une réussite.

Un projet qui me tiendrait à cœur serait la réhabilitation de l'école de La Palisse pour rendre vivant ce lieu emblématique. Un projet pourrait être construit avec les habitants et les élus. Le potentiel, l'histoire et l'emplacement de ce bâtiment offrent de très nombreuses possibilités.

Quels sont pour toi, les points de vigilance ?

➤ Préserver la nature et l'environnement pour la qualité de vie des habitants et de leurs enfants. L'Ardèche est attractive, trop, peut-être ?

La montagne Ardéchoise reste préservée pour le moment par le tourisme de masse, mais pour combien de temps ?

Il est important de préserver la nature, ses ressources et permettre des projets respectueux de l'environnement. On se doit d'empêcher les projets de construction avec une expansion de masse à but uniquement financier.

Nous pouvons mener des projets raisonnés et nous donner les moyens financiers de se protéger pour l'avenir.

Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui souhaite s'engager dans la vie locale ?

➤ Je ne pense pas que les jeunes aient besoin de conseils, ils se sont construits dans un monde différent de celui que nous avons connu dans notre jeunesse. Nous leur transmettons plutôt des valeurs, un héritage culturel qui leur permettront de prendre les bonnes décisions.

Ils ont, selon moi, surtout besoin d'être soutenus et encouragés dans leurs choix et leurs projets, nous pouvons les accompagner, les rassurer, leur faire confiance et les aider dans leurs convictions et leur vision de l'avenir.

Nous sommes des relais comme l'ont été nos aînés.

Quel est le rôle du conseiller municipal délégué ?

Les adjoints qui reçoivent des délégations les exercent de façon permanente que le maire soit présent ou absent. Un arrêté de délégation ne vise pas à suppléer l'absence du maire. Il vise à décharger le maire d'une partie de ses fonctions pendant son mandat. De même, lorsque le premier adjoint exerce la suppléance du maire, les délégations de fonctions accordées aux adjoints et **conseillers municipaux** restent valables pour la période de suppléance et peuvent donc être mises en œuvre.

La délégation n'est pas assimilable à un transfert de compétence. Elle ne prive donc pas le maire de ses pouvoirs en la matière. Il demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées et doit contrôler et surveiller la façon dont le titulaire de la délégation remplit ses fonctions. **Le titulaire de la délégation n'agit pas en son nom propre mais au nom du maire qui n'est pas exonéré de la responsabilité qu'il tient de sa qualité de chef de l'administration communale.**



Marius GIRAUD en terrasse.

« Trois francs, six sous ... Le commerce autrefois »

Nous tenons à remercier les personnes qui ont apporté leurs témoignages. Sans elles, cet article n'aurait pas pu voir le jour. Nous avons eu recours aux archives départementales de l'Ardèche et nous nous sommes appuyés sur des écrits tels que : le livre de Cyprien GINEYS « Un siècle d'histoire et de souvenirs - 1850/1950 », l'ouvrage d'Alain CHARRE « la vachère » et l'article « Nourritures mézencoles » paru dans les cahiers du Mézenc n°17 - 2005.

Vers 1850, les activités de commerce, achat, vente, échange de marchandises, de denrées, vente de services, s'effectuaient surtout à la foire et l'autosuffisance était de mise pour beaucoup d'aspects de la vie quotidienne.

A cette époque, la population rurale française compte 75 % de cultivateurs. Sur le plateau ardéchois, on se nourrit avec des produits de la ferme tels que le pain de seigle, des pommes de terre, des choux, des raves, du porc, des œufs, du fromage maigre. Par contre, les produits tels que : beurre, bœuf, agneau, poulet étaient réservés à la vente ; ils avaient bien trop de valeur pour qu'on les consomme. Les plus grandes transactions concernaient les bestiaux. On se levait tôt pour mener les bêtes à la foire.

La commune de Cros de Géorand

sollicitait le Préfet pour obtenir l'autorisation d'organiser des foires. Par exemple lors de sa séance du 24 février 1889, le conseil municipal exprimait le souhait d'avoir chaque année trois foires : 15 mai, 25 septembre et 7 octobre et faisait remarquer « *que la commune étant située au centre de la montagne, les habitants des communes avoisinantes pourraient facilement y amener leurs bestiaux et denrées, ce qui faciliterait beaucoup les ventes et achats des produits de la montagne* ».

Le Cros n'obtiendra jamais la permission d'avoir la moindre foire.

En 1872, on recensait 126 habitants dans les bourgs de Cros de Géorand et de La Palisse et une population éparse de 1 466 habitants.

Notre village comptait donc un total de 1 592 âmes.

CROS DE GEORAND, UN CŒUR DE VILLAGE TRES VIVANT

Cyprien GINEYS brosse au pinceau les dimanches matin à Cros de Géorand : « A la sortie de la messe de 7h, quand tout le monde était sur la place publique, le garde champêtre faisait les annonces publiques de la commune. Puis quelques membres de l'assistance, surtout les femmes et les enfants se ruaient sur les marchands ambulants. Chacun, chacune essayait de se faire servir, prétextant qu'il était très pressé. Ensuite, les femmes entre amies prenaient sans trop s'attarder une tasse de café. Les enfants par petits groupes, dès qu'ils ne s'accrochaient plus à la jupe de leur mère, s'asseyaient autour d'une table et prenaient plaisir à un verre de limonade. Les hommes buvaient quelques pintes et certains s'attardaient jusque tard ».

« *Baïlo n'én én aoutré !* »

Ce qui veut dire : Donnes-en un autre ! (remets une tournée)

11 bistrot/commerces à Cros de Géorand



▲ **Chez PEREL :** La situation de cette maison anciennement couverte de chaume invite à ouvrir un troquet. Ainsi, au moins trois générations se succèdent Pierre, Victor, Régis PEREL. En 1813, Pierre PEREL a 36 ans lorsqu'il se marie. Sa profession déclarée : cabaretier. Même si, comme tout le monde, il a quelques bêtes, il est toujours enregistré comme cabaretier en 1865 lorsqu'il marie sa fille Marie-Agathe Virginie.

Un Pierre PEREL figure encore comme cabaretier sur les feuilles du recensement de 1872, ainsi que deux personnes se prénommant Victor : Victor PEREL avec la profession de débitant de tabac et Victor PEREL, aubergiste. En 1901, Régis PEREL tient l'auberge. Il a alors 52 ans. Plus récemment, dans les années 1950, René LAVASTRE se souvient qu'on trouvait des articles de quincaillerie chez PEREL. Le dernier PEREL à tenir un café, Pierre, a fini par aménager des gîtes. Cette bâtisse reprend sa fonction en 2005 avec Edmond et Cécile DURAND qui ouvrent un bistrot de pays. Ils ont fait partie de la première vague des bistrot de pays. Des musiciens, comme « les Souliers à Bascule » ont animé de belles soirées à l'auberge du Tauron. En été, tous les vendredis soir, régnait l'ambiance moules/frites ! « Une année sur deux nous préparions le repas de la fête du 15 août »...« On aimait ce qu'on faisait » témoigne Cécile. L'Auberge du Tauron a fermé en 2015.



▲ **Chez Angéline :** Anciennement, deux portes ouvraient sur le perron, une pour la Mairie et une pour le commerce. Angelina SOLEILHAC, épouse du secrétaire de Mairie tenait une épicerie. Ce commerce a marqué les esprits : Cyprien GINEYS y fait référence p. 78 de son ouvrage « *le dimanche, les femmes envahissaient l'épicerie d'Angelina* ». Thérèse CHARRE évoque l'achat d'orge perlé pour faire la soupe. Colette CHAUS-

gelina qui offrait des bonbons aux enfants. Et Raymond PHILIPPOT se souvient : « *Angelina calculait tout de tête. Et je vois encore, comme si j'y étais, le bidon d'huile conservé à côté du poêle pour que l'huile ne fige pas.* »



▲ **Chez GOURGEON :** Les GOURGEON étaient boulangers. Marcel GOURGEON a 35 ans en 1921. Il figure toujours en qualité de boulanger dans les fiches de recensement de 1936 (50 ans). Il cuisait tous les jours des couronnes et des miches. Son pain était de qualité. Il faut dire qu'il était originaire de Chanteperrix du côté de la Chapelle-Graillose, les céréales y poussaient bien. Le père GOURGEON avait une vache et une jument. Son fils, René, allait livrer du pain à Usclades avec la jument. Le petit bistrot tournait et leur fille, Marcelle, faisait des travaux de couture. Elle a repris momentanément le café à la mort de ses parents. Ensuite Prosper et Denise SOLEILHAC ont installé une épicerie/café dans ce bâtiment, reprenant ainsi l'activité de leur maman dans un lieu plus vaste. Colette CHAUSSINAND se souvient qu'on y trouvait : « *le café, l'huile, la farine, le riz, les pâtes, le cacao, des biscuits et des bonbons à la pièce* ». Au recensement de 1936, Prosper SOLEILHAC, est noté comme négociant âgé de 45 ans.

Cette maison a été détruite en 1997.



▲ **Chez GIRAUD** : Claude, Célestin, Marius, Maria, Marthe, une affaire de famille ! En 1845, Claude GIRAUD, est cabaretier. En 1873 un prénomé Célestin GIRAUD, cabaretier de 32 ans, est témoin au mariage de sa sœur. En 1879, un autre Célestin GIRAUD de 29 ans se marie. Il est buuraliste au chef lieu du Cros. C'est toujours, un Célestin GIRAUD mais plus âgé (41 ans) qui figure comme cafetier au recensement de 1921. En 1936, Marius GIRAUD, âgé de 36 ans est enregistré comme négociant. Marius GIRAUD pouvait descendre du fumier de la montagne pour amender les vignes et remonter des tonneaux de vin dont une partie était directement livrée dans les fermes. Durant les années de guerre, René LAVASTRE se souvient qu'il y avait une arcaisse à gauche pour rentrer quelques vaches. Sous le perron, une cave : « *Marius GIRAUD possédait un cheval appelé Farraud. Nous autres, les enfants, nous admirions les deux beaux attelages, bien équipés, avec des sièges pour*

transporter les personnes. Les charrettes étaient garées à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque ». Son métier de négociant l'amenait aussi à faire du transport pour les belles dames endimanchées qui descendaient à l'église, mais aussi les cercueils lors d'un enterrement. Après la guerre, il a eu un camion Bedford. Marius GIRAUD faisait café/bar/restaurant/tabac marchand de vin. Pour Pâques, il tuait un bœuf et tout le monde allait chercher son morceau de viande. En 1953, il y a eu la construction de l'hôtel. Celui-ci a été repris par sa fille Maria GIRAUD et son gendre Auguste TEYSSIER. En 1976, Marthe, surnommée



« Marthoune » a repris l'hôtel où elle travaillait déjà. Le tourisme s'était développé. En été, les vacanciers louaient souvent une chambre pour le mois.



▲ **chez Clovis** : Clovis MOULIN a construit lui-même cette bâtisse. Il était doué en menuiserie et il a travaillé sur le chantier du tunnel du

Roux. Son épouse Rosalie s'activait pour tenir le café/restaurant. Ils possédaient une chèvre et leur petite-fille, Geneviève THERME a les yeux brillants en évoquant sa madeleine de Proust : le petit fromage et la confiture de framboise qu'elle retrouvait chaque été, précieusement conservés. Ce goût, ce parfum jamais retrouvé, inimitable.



▲ **Chez Pierre TEYSSIER** : En 1850, Augustin GINEYS, cabaretier, n'est plus là lorsque son fils se marie. Puis, au recensement de 1901, Camille EYRAUD figure comme aubergiste et en 1936, Sylvain EYRAUD âgé de 32 ans est cafetier. Après sa mort, sa veuve Philomène, surnommée « Filo » a continué l'activité avec un vieux garçon, Alphonse TEYSSIER qu'elle a fini par épouser. A la fin de la guerre, ils ont quitté le village pour travailler à Saint-Etienne. Marcel MOULIN commencera là son activité d'artisan boucher/charcutier. Dès 1946, tout en travaillant sur le barrage, il développe une clientèle et répond à des commandes en livrant un quartier de veau ou un demi-agneau qu'il charge sur son vélo. L'année 1957, ce bâtiment est repris par Pierre TEYSSIER qui y tiendra un café.

■ **Chez la « Huguette »** : Huguette et Marcel BREYSSE s'installent dans les années 60 dans la maison à droite de la Cure. Le couple ouvre une quincaillerie. On y trouvait de tout, des galoches, de la vaisselle, des outils ... Puis, Huguette et Marcel

HISTOIRE



son fils Didier MOULIN en 1990. A droite, la famille MOULIN tenait un café/restaurant. Marie-Hélène MOU-



roulés. Au premier de l'an, elle offrait des bugnes. » Elle faisait un peu d'épicerie, proposait des articles de mercerie, notamment de la laine et des pulls qu'elle confectionnait elle-même sur une machine à tricoter. Et puis, il était convenu avec le médecin que Marie-Louise pouvait faire une piqûre aux malades lorsque c'était nécessaire.

BREYSSE emménageront dans leur nouvelle maison et ouvriront une épicerie qui sera la seule épicerie à proposer ses produits jusque dans les années 2000. Pour éviter la rupture de ce service de proximité, Edmond et Cécile DURAND ouvriront une annexe à l'auberge du Tauron.

LIN se souvient de l'activité intense à la sortie de la messe : « *Après une messe de Noël, on avait servi 100 cafés. Les femmes surtout se réchauffaient d'un bon café, un vin cuit, un sirop, tandis que nous servions pintes et canons aux hommes. Le vin était peu alcoolisé, environ 9°.* »



Ce bâtiment est aujourd'hui réaménagé pour l'installation d'un nouveau commerce.



▲ **Chez Didier** : Dans les années 1950, cette maison abritait deux commerces : Le café de Maria et Auguste CHAREYRE. « Gustou », comme on l'appelait, avait aussi des moutons qui pâturaient au-dessus du village. Et il se louait comme maçon à l'occasion. Son fils, Gustounet, avait vocation à être coiffeur. Et bien que sans formation, il coupait les cheveux des hommes. Le deuxième commerce était tenu par Léonie VARRAUD TEYSSIER (elle a 47 ans quand elle est répertoriée comme épicière au recensement de 1936). Thérèse MALOSSE se souvient y avoir acheté des bonbons et Colette CHAUSSINAND raconte que Marie, la fille de Léonie faisait des travaux de couture. Ce lieu sera ensuite repris par Marcel MOULIN dans les années 1957/58. Il y développera son activité de boucherie qui prendra beaucoup d'ampleur. Il cèdera l'affaire à



▲ **Chez la « Marie-Louise »** : Anciennement, deux remises de bois l'une derrière l'autre occupent cet espace : l'une servant d'abri pour les chars de Marius MOULIN, l'autre permettant à Jean CORTIAL d'entreposer des fûts de vin. En 1962, quand Eugène MOULIN prend la suite de son père, il construit là sa propre boulangerie avec son épouse Marie-Louise. Il faisait aussi le massage du lait dans les fermes pour la laiterie. Il est décédé le 1^{er} août 1970. Marie-Louise a gardé la boutique en faisant dépôt de pain. Ses fournisseurs ont changé au fur et à mesure du temps : il y a eu la boulangerie de la Chapelle-Graillouse, puis COURRIOL au Lac d'Issarlès, puis TESTUD à Saint-Cirgues en Montagne qui livraient le pain. André MOULIN raconte : « *Marie-Louise vendait aussi des bugnes, des croissants, des gâteaux*



▲ **Chez Jean CORTIAL** : Jean et Louise CORTIAL tenaient un café. Jean était marchand de vin et possédait deux vaches. C'est le premier à avoir acheté un camion au village, un Renault pour descendre à Aubenas. Les gens venaient chercher le vin qui était entreposé dans des tonneaux de 228 l. On appelait ça une pièce. Au début des années 60, Gaston et Marthe TAULEIGNE reprennent l'activité. Dans le même temps Gaston est maçon et ils élèvent trois vaches. Vers 1970, Marthe TAULEIGNE proposera des repas aux ouvriers. Puis vers 1976, les randonneurs du foyer de ski de fond de

Cros de Géorand s'attableront avec plaisir à l'auberge durant les vacances de Noël et de février. Jean-Marie TAULEIGNE alors accompagnateur de ski se souvient de la convivialité de ces moments partagés. L'activité s'est arrêtée en 1988.



▲ **Chez le « Père Eugène »** : Rosalie surnommée Liou et Eugène MOU-

LIN tenaient une boulangerie et un café. Dans son livre « la Vachère » Alain CHARRE déroule le témoignage de Thérèse, sa maman qui descend à l'école par temps d'hiver : « *le matin, en arrivant au village, nous allions chez le boulanger, le père Eugène MOULIN. Son pain cuisait dans le four, il faisait chaud. Nous réchauffions un peu nos mains, pendant que le père Eugène garnissait nos chaufferettes de la braise qu'il prenait au cendrier* ». La bâtisse est ensuite louée en gîtes dans les années 1970.

► **Chez Louis LAVASTRE** : Louis LAVASTRE possédait 4 vaches. Il avait comme clients fidèles, les instituteurs du village qui venaient chaque jour avec leur pot à lait. Il tenait aus-

si un café et le dimanche, il jouait de l'accordéon, « *ça tapait le plancher !* ». Les gens venaient de loin le dimanche après-midi pour danser dans une vaste salle. René LAVASTRE se souvient d'une équipée arrivant de Saint-Cirgues à pied avec une caisse de champagne pour faire la fête dans cette joyeuse guinguette.



LA PALISSE, UNE ACTIVITE LIEE AU FLEUVE

Eric TEYSSIER raconte : « *A La Palisse, il y avait beaucoup de pêcheurs. Les habitants faisaient le commerce de leur pêche. La Loire avait du poisson en abondance. On conservait les truites un ou deux jours en les stockant en cave en attendant le passage du ramasseur. Ces poissons alimentaient les restaurants de la vallée. Pour leur conservation les poissons étaient posés en couches successives, un rang de poissons, un rang d'orties ou de feuilles de frêne, un rang de poissons, un rang d'orties, etc.* »



Les pêcheurs utilisaient des filets qu'ils confectionnaient eux-mêmes en utilisant du fil noir et une aiguille de la grosseur de la maille. Ce travail s'effectuait pendant les longues journées d'hiver. Bien sûr, ce n'était pas aussi robuste que le fil de nylon d'aujourd'hui. Il fallait souvent les refaire. « *Je me souviens que ma grand-mère avait réalisé un filet rien que pour moi. J'ai gardé précieusement ce cadeau.* »

Plus tard, le chantier du barrage a amené beaucoup de monde à La Palisse. Pendant toute la durée du chantier des séances de cinéma ont été proposées au public, chaque samedi à la cantine. Dans les années 1950/54, il y avait une fête votive avec des manèges.

« *Bévén de vi quont avén sé* »

Ce qui veut dire : Nous buvons du vin quand nous avons soif

10 bistros/commerces à La Palisse

► **Chez la « Victorine »**. Victorine TEYSSIER tenait un café sur la route un peu après l'école. Victorine pré-

parait des repas pour les ouvriers qui travaillaient alentour.

► **Chez la « Virginie »**. Maxime TEYSSIER raconte : « *de l'autre côté du vieux pont nous allions chez la Virginie. C'est là que j'ai dû boire mon premier pastis !* » Virginie LAURENT gérait un café/restaurant et possédait une licence IV qui a été revendue plus tard au grand hôtel de Rieutord.



► **Chez la « Germaine »**. Marie VOLLE tiendra un café près du vieux pont. Par la suite, près du nouveau pont, il y aura le café de Germaine VOLLE. De ses souvenirs si présents, Christian VOLLE note : « *Les dimanches et jours de fête, cela ne désemplit pas. Sanchez, l'accordéoniste est assis sur sa chaise montée sur une table ronde. Et il joue sans relâche. S'il*

HISTOIRE

prend, une pause, alors un tourne-disque raccordé au poste Pathé Marconi prend le relais ». Plus tard, vers 1978, Thérèse VOLLE, alors âgée de 50 ans, ajoutera un restaurant et proposera ses menus à une clientèle liée au barrage de La Palisse. Son commerce ouvrira jusqu'en 1991. Nadine PRADIER prêtait main forte chaque été pour le service.

■ **Chez Thérèse LOMBARD.** En 1921, Mélanie LOMBARD est déclarée comme cuisinière et plus tard Thérèse LOMBARD tient un café/restaurant qui fonctionnera pendant toute la durée du chantier. Son mari, Léon LOMBARD est répertorié « boulanger » en 1921 et en 1936. La boulangerie tourne ensuite avec Clovis LOMBARD, son fils. L'enseigne boulangerie restera d'ailleurs longtemps inscrite sur la devanture du café.

■ **Chez « Jordane ».** Augustin TEYSSIER tenait un café et effectuait aussi des livraisons de truites. Avec son frère Raymond TEYSSIER, il possédait une Renault Prairie et transportait jusqu'à 20 personnes dans cette voiture pour aller à la messe ou à la foire.



La « Prairie », Renault Colorale est un break assez volumineux produit par Renault de 1950 à 1957. Désireux de compléter leur gamme, les responsables de la toute jeune Régie Nationale des Usines Renault décident de proposer une voiture fonctionnelle, robuste mais rustique et susceptible de répondre aux vrais besoins des utilisateurs, qu'ils habitent en ville, à la campagne ou outre-mer. Destinée à une clientèle coloniale et rurale, la nouvelle Renault trouve facilement son appellation, ce fut « Colorale », contraction des mots Coloniale et rurale.

■ **Chez Le « Nouné ».** Louis TEYSSIER est déclaré Aubergiste en 1901. Sa boutique était située à Beaumet (aujourd'hui une ruine). Colette GINEYS garde le bon souvenir d'y acheter le café en grain encore vert. Pour le torrifier, chaque foyer avait un brûloir. « Quand on grillait le café que ça sentait bon ! ». Roger VOLLE raconte : « On nous envoyait, nous enfants, dans ce café/épicerie avec la bouteille vide pour acheter de l'huile. Il n'y avait pas d'emballage jetable à cette époque. On se fournissait aussi en carbure pour la lampe à acétylène. L'électricité est arrivée plus tard avec le barrage ».



■ **Chez Louise BRUN.** A la sortie du village, sur la route du Lac d'Issarlès, Louise BRUN tenait un café qui a tourné avant et pendant les travaux du barrage.

■ **Chez le « Mitron ».** Près de l'école de La Palisse, Marcel LOMBARD, tenait une épicerie. Il était marié avec Rose, l'institutrice. Il centralisait les cueillettes (des petits fruits comme les myrtilles), le ramassage du beurre, la pêche des truites, ... Qu'il livrait à Saint Cirques. De là, M. CHABANIS descendait les produits dans la vallée à Aubenas chaque samedi. Raymond PHILIPPOT précise que le « Mitron » rapportait des fruits et légumes pour ses clients de La Palisse, mais aussi pour tenir un étal à la sortie de la messe le dimanche à Cros de Géorand.



*La lampe à acétylène (ou lampe à carbure) est un moyen d'éclairage le plus souvent portable. La source lumineuse est la flamme de combustion du gaz **acétylène**, celui-ci résultant de la réaction de l'eau sur le **carbure de calcium** tous deux contenus dans la lampe.*

■ **Chez « Mène ».** Aimé & Marcelle LAURENT ont démarré leur activité dans les années 60 et continué jusque vers les années 1990. « Mène » a acheté un baraquement de chantier. Ce café était un véritable lieu de rencontre avec son épicerie, son bar, un service de restauration. Ce couple de commerçants allant jusqu'à mettre à disposition une salle pour les cours de catéchisme. L'affaire est ensuite reprise par Madame BORDINO et tournera jusque dans les années 1990.

■ **Chez Marie-Louise GINEYS.** Elle tenait un petit magasin où l'on trouvait de tout. L'activité se développe ensuite avec la clientèle touristique attirée par le nouveau barrage.



Le fils Jean GINEYS et son épouse Marcelle vendaient des objets souvenirs et des cartes postales à proximité du barrage.

La recette de la soupe à l'oseille & aux orties *krapiva & shchavel* d'Alëna Stechenko



Recette utilisant des ingrédients de notre montagne.

«**кrapивa и щaвель**»

INGRÉDIENTS

Pour 2 personnes :

- 1 bouillon de viande maison (ou tout fait)
- 100 g de feuilles d'orties
- 100 g d'oseille
- 1 oignon
- 1 carotte
- 2 pommes de terre
- sel/poivre
- 1 gousse d'ail (en option)

Garniture :

- 1 tige de cèbette ou de la ciboulette
- du persil ou de l'aneth haché
- 2 œufs durs
- Crème fraîche

RECETTE

Pour réaliser un bouillon de viande : laver la viande et les os (porc, bœuf, ou volaille) à grande eau et les déposer dans une grande casserole avec oignons, carottes, poireau, sel, poivre, laurier. Verser de l'eau froide par-dessus et porter lentement à ébullition. Laisser cuire à petits bouillons et écumer.

Ajouter à ce bouillon, les pommes de terre. Faire rissoler à la poêle, oignon émincé et carottes en rondelle puis les ajouter. Le plat mijote pendant que vous hachez grossièrement l'oseille et les feuilles d'orties récoltées. Lorsque les pommes de terre sont cuites, ajouter ces herbes hachées et une pointe d'ail à votre convenance. En fin de cuisson, il est possible de battre un œuf dans votre préparation.

Verser votre soupe dans un bol, déposer sur le dessus un 1/2 œuf dur, quelques brins de cèbette ou ciboulette coupées, un peu de persil haché, de la crème fraîche et déguster cette soupe chaude délicieuse.

Cette recette peut aussi être appréciée froide.



CE BULLETIN

EST UN PEU

LE VOTRE

N'hésitez pas à envoyer en Mairie votre recette préférée pour la partager avec les habitants de Cros de Géorand. Nous en sélectionnerons une pour chaque parution.



CROS

DE

GÉORAND

PLACE DU VILLAGE
DE 11H A 18H

Concert Spectacle
à partir de 14H

Bières irlandaises & locales
ENTRÉE LIBRE & GRATUITE

15 AOÛT 2022

**FÊTE
DE LA
BIÈRE**

13 AOÛT

BALL-TRAP

À partir de 10h
Organisé par l'ACCA

14 AOÛT

CONCOURS DE PETANQUE

À partir de 9h

- En tête à tête
- À midi repas :
Saucisses/Merguez/Frites
- À 14h en triplette
- Le soir repas : Paëlla
*Réservation Arnaud
LAURENT : 07 61 90 79 18*
*Organisé par le Comité des
Jeunes.*

15 AOÛT

**REPAS AMBIANCE
FÊTE DE LA BIÈRE**

À partir de 14h

Concert Spectacle :
• **ELVEN** musique et
danse irlandaise



• **METAL TAP** danse
de claquettes



BALL-TRAP

À partir de 10h
Organisé par l'ACCA

Repas place du village :
Adulte : 15 €
Enfant : 8 €

Réservation au 04 75 38 94 64
ou 06 26 96 30 39
Repas sur place ou à emporter

GRANDE TOMBOLA ticket 5 €
De nombreux lots à gagner !
1^{er} prix : L'Irlande weekend pour 2